

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

Était absente excusée : Mme Céline ROUSSEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Michelle CAILLAUD a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021
2. CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA CHARENTE ET SES AFFULENTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ
3. DROITS DE PRÉEMPTION
4. VENTE DU BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ SECTION G N° 400 (ANCIENNE POSTE AVEC LOGEMENT ET JARDIN) – VALIDATION DE LA PROPOSITION D'ACHAT
5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
6. INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE
7. ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT
8. REPRISE DU BROYEUR KUHN TYPE TB211
9. ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER
10. AMÉNAGEMENT D'ALLÉES PMR DU PARKING DU STADE AU COURT DE TENNIS ET AUTOUR DES SANITAIRES DE PÉRIGNÉ
11. CONTRAT DE DÉRATISATION
12. DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU
13. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
14. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
15. TRAVAUX MAIRIE - CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE AMIANTE ET PLOMB
16. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021

Après lecture et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA CHARENTE ET SES AFFULENTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ☞ accepte la convention pour la réalisation de travaux sur la Charente et ses affulements entre la Communauté de Communes du Civraisien En Poitou et la Commune de Savigné.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ☞ Section A n° 1094 – 1095 – 1096 « La Chauffière »
- ☞ Section G n° 1682 « Le Bourg » et n° 415 « 12 Rte de Limoges »
- ☞ Section ZD n° 33 -34 – 36 – 37 « Pâtis de l'Étang » et section A n° 1266 – 1268 « La Groie »
- ☞ Section G n° 524 – 535 – 1376 – 1379 – 1819 – 1822 – 1823 « La Grenatière »
- ☞ Section G n° 1648 – 1901 « Champ de l'Érable »
- ☞ Section G n° 1410 « Grand Pré de l'Érable »
- ☞ Section G n° 2039 – 2041 « Champs de le Grange »
- ☞ Section G n° 1366 – 1368 « l'Érable »

VENTE DU BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ SECTION G N° 400 (ANCIENNE POSTE AVEC LOGEMENT ET JARDIN) – VALIDATION DE LA PROPOSITION D'ACHAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ☞ accepte la vente à 50 000 € net vendeur.
- ☞ Donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire afin de mener à bien cette affaire.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom, pour l'année en cours, qui s'élève à 2 045 €.

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder à Monsieur le Curé, en qualité de gardien non résident, l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120.97 € pour l'année 2021.

ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Après avoir étudié les caractéristiques des matériels proposés, les devis, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- opte pour la proposition la mieux-disante, en fonction de divers éléments techniques répondant le plus à notre besoin, notamment la largeur de coupe qui est la mieux adaptée.
- Retient la proposition de l'Eurl MICHELET Frères d'un montant TTC de 11 400 €.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

REPRISE DU BROYEUR KUHN TYPE TB211

Monsieur le Maire fait savoir que suite à l'acquisition du nouveau matériel, l'Eurl MICHELET Frères propose de reprendre le broyeur KUHN pour 2 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte l'offre de reprise de l'Eurl MICHELET Frères de 2 800 € HT.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré :

- ☞ décide d'acheter :
 - 2 bancs « Provence » pour le city stade et le court de tennis (671 € TTC)
(14 votants – 14 pour)
 - 2 ordinateurs portables pour l'école (1 098 € TTC)
(14 votants – 14 pour)
 - 2 protections urne et 3 protections assesseurs/public (617 € TTC)
(14 votants – 14 pour)
 - 1 réciprocatrice pour l'atelier (945 € TTC)
(14 votants – 12 pour – 2 abstentions)
 - 1 sèche-linge 9 kg pour la cantine (660 € TTC)
(13 votants – 13 pour)
 - 1 congélateur armoire pour la salle polyvalente (500 € TTC)
(13 votants – 13 pour)

Matériels de cuisine pour la salle polyvalente (12 760 € TTC forfait pose chantier inclus) comprenant :

- 1 fourneau 4 feux –
- 1 plaque de mijotage –
- 1 soubassement ouvert
- 1 four électrique à air pulsé
- 1 support four
- 5 bacs gastronorme inox
- 1 armoire froide 2 portes
- 1 rayonnage 4 niveaux
(14 votants – 14 pour)

A noter :

M. Mickaël COLIN est sorti et n'a pas pris part à la délibération ni au vote du sèche-linge et du congélateur armoire, puis il a regagné la séance.

- ☞ Dit que la dépense est inscrite en investissement
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

AMÉNAGEMENT D'ALLÉES PMR DU PARKING DU STADE AU COURT DE TENNIS ET AUTOUR DES SANITAIRES DE PÉRIGNÉ

Après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ☞ retient les propositions de la SAS BARRÉ FILS pour la réalisation des allées en sable ciment 0/6 à 8% pour un montant total de 7 986.79 € TTC.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

CONTRAT DE DÉRATISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition d'ECOLAB PREST France pour 4 passages annuels. Le protocole curatif en cas d'infestation sera facturé selon le nombre d'interventions nécessaire et le temps passé.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ Accepte la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou par délibération en date du 15 décembre 2020.
- ☞ Accepte qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ayant un intérêt communautaire certain ou un enjeu important d'envergure intercommunal soit transmise, par voie

dématérialisée, à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, pour avis, dès leur réception par la commune.

- ↪ Acte que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences communales.
- ↪ Décide d'user du droit de préemption.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↪ vote la réalisation à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou d'un emprunt d'un montant de 500 000 €.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

TRAVAUX MAIRIE - CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE AMIANTE ET PLOMB

Après étude des différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de :

- ↪ DEKRA pour les diagnostics amiante et plomb.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de l'ADM06 pour le soutien financier suite à la tempête Alex.
- Madame Ginette BOUYER donne le bilan financier du ménage en interne, hors rémunération, de septembre 2020 à fin avril 2021 (équipement, consommables « 289.66 € HT/mois » savon pour distributeurs et essuie-mains « 333.69 € HT/mois ») en sachant que pour les 2 derniers postes ils auraient existé même en ménage extérieur, cela, sans embauche ni heures complémentaires au lieu de 2 069.68 € HT/mois (tarif 2020) pour le ménage réalisé par une entreprise.
- Monsieur le Maire informe que les panneaux « SAVIGNÉ » au rond-point de la Folie ont été déplacés afin d'être limitrophes avec la Commune de CIVRAY.
Il fait savoir que prochainement il n'y aura plus de parking sur le bord de la route aux Grottes du Chaffaud.
- Madame Maryvonne DELAGRANGE fait savoir que Madame GONNORD « Place de l'Église » lui a fait part que lors des tontes, de l'herbe était projetée sur son portail. Des consignes seront données pour éviter ce désagrément.
- Monsieur le Maire fait savoir que pour la dérogation de l'église concernant l'accès PMR, il faut réaliser un marquage au sol et définir un cheminement pour entrer et sortir par la même porte et plus par la sacristie. Une réunion aura lieu avec les intervenants (l'équipe, les pompes funèbres et le prêtre) afin d'étudier ce qui pourra être mis en place.
En ce qui concerne le cimetière, il faudra réaliser 2 allées PMR « porte à porte » et sur le côté pour accéder à l'espace cinéraire. Il faudra également remplacer les poignées des 3 portes et faire une plateforme au niveau de l'espace cinéraire.
La mise aux normes des toilettes sera réalisée en même temps que les travaux en cours.
Nous avons reçu le PC pour les ateliers.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 37 minutes.